

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Ressources Humaines
Sous Direction Carrières, Positions et rémunérations

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 30 MARS 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ**

OBJET : Actualisation des dépenses de fonctionnement des groupes d'élus en matière de personnel pour 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'administration et services généraux, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

PRESENTATION

Le 4^{ème} alinéa de l'article 3121-24 du Code Général des Collectivités prévoit que :

« Le président du conseil départemental peut, dans les conditions fixées par le conseil départemental et sur proposition des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes d'élus une ou plusieurs personnes. Le conseil départemental ouvre au budget du département sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent excéder 30% du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du conseil départemental. »

Compte tenu du nombre de conseillers départementaux et du montant des indemnités qui leur ont été versées au titre de 2017, le coût plafonné des dépenses de personnel par élu pour l'année 2018 est de 11 622,52 €

EXPOSE DU RAPPORT

Le montant de l'enveloppe plafond annuelle par groupe est égal au montant individuel précité multiplié par le nombre d'élus constituant le groupe.

Le montant plafond à allouer pour 2018 à chaque groupe d'élus pour ce type de dépenses, doit donc être calculé comme suit :

	du 01/01/2018 au 31/12/2018	
	Nombre d'élus	Enveloppe allouée
Groupe communiste et partenaires	5	58 113 €
Groupe des élus indépendants	5	58 113 €
« Un département gagnant » Les Républicains - UDI - Indépendants de droite	31	360 298 €
Groupe des Socialistes Républicains	6	69 735 €
Groupe Socialiste écologiste	8	92 980 €
Tous groupes confondus	55	639 239 €

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL